

DECISION DU PRESIDENT N° D2025-169

Objet : Attribution de subventions au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! » - Acquisition d'un véhicule propre dans le cadre du Guichet unique des aides avec l'Etat

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu le décret n°2024-102 du 12 février 2024 relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants, paru au Journal Officiel du 13 février 2024,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2019/06/21/16, approuvant au 1er juillet 2019, la mise en place du guichet unique d'aide au renouvellement de véhicules,

Vu la convention entre la Métropole du Grand Paris, le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire et l'Agence de Services et de Paiement (ASP) relative à la gestion de l'aide « *Métropole Roule Propre !* » dans le cadre du dispositif du Guichet unique signée le 30 août 2019,

Vu la délibération CM2020/12/01/05 relative à la modification des aides de la métropole du Grand Paris : règlement « Métropole roule propre ! » et à la délégation au Président ou à son représentant des décisions d'attribuer lesdites aides dans le cadre du règlement MRP, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget,

Vu la délibération BM2022/06/14/11 du Bureau de la métropole du 14 juin 2022 approuvant au 1^{er} juillet 2022, la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre, approuvé par la délibération CM2020/12/01/05 du Conseil de la Métropole du 1er décembre 2020,

Vu la délibération CM2023/03/22/08 du Conseil de la métropole du 22 mars 2023 approuvant la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre, approuvé par la délibération BM2022/06/14/11 du Bureau de la Métropole du 14 juin 2022,

Vu la délibération CM2024/04/09/43 du Conseil de la métropole du 9 avril 2024 approuvant la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre, approuvé par la délibération CM2023/03/22/08 du Conseil de la Métropole du 22 mars 2023,

Vu la délibération CM2025/02/14/13-3 du Conseil de la métropole du 14 février 2025 approuvant la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition

d'un véhicule propre, approuvé par la délibération CM2024/04/09/43 du Conseil de la Métropole du 9 avril 2024,

Conseil de la Métropole du 9 avril 2025
075-200054781-20250813-D2025-169-AI
Date de télétransmission : 14/08/2025
Date de réception préfecture : 14/08/2025

Vu l'arrêté du Président AP2025/87 du 16 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CASTANET, directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,

Considérant la volonté de la Métropole de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution, notamment dans le cadre de la création de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine,

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner financièrement les particuliers dans leur démarche de changement de véhicule pour un moyen de transport plus propre,

Considérant les cent soixante dossiers reçus et instruits par l'ASP,

DECIDE

Article 1er : d'attribuer les subventions suivantes pour l'acquisition d'un véhicule propre, en remplacement d'un ancien véhicule voué à la destruction :

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	94220	CHARENTON-LE-PONT	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92230	GENNEVILLIERS	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93130	NOISY-LE-SEC	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92400	COURBEVOIE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93110	ROSNY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94130	NOGENT-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	800,00 €
[REDACTED]	92270	BOIS-COLOMBES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94700	MAISONS-ALFORT	EL - Electricité	960,00 €
[REDACTED]	93270	SEVRAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92160	ANTONY	EL - Electricité	3 199,20 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule éligible	Montant de la subvention
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94450	LIMEIL-BREVANNES	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93150	LE BLANC MESNIL	ES - Essence	3 000,00 €
[REDACTED]	94600	CHOISY-LE-ROI	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92140	CLAMART	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93430	VILLETANEUSE	EL - Electricité	2 502,72 €
[REDACTED]	93140	BONDY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92800	PUTEAUX	ES - Essence	3 000,00 €
[REDACTED]	92130	ISSY-LES-MOULINEAUX	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94800	VILLEJUIF	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	75015	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92800	PUTEAUX	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EL - Electricité	4 796,00 €
[REDACTED]	91600	SAVIGNY-SUR-ORGE	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93200	SAINT-DENIS	EL - Electricité	5 000,00 €

Accusé de réception en date de réception préfectorale : 14/08/2025
 075-200064781-20250813-D2025-169-AI
 Date de télétransmission : 14/08/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
██████████	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
██████████	75017	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
██████████	92000	NANTERRE	EL - Electricité	5 000,00 €
██████████	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EL - Electricité	4 800,00 €
██████████	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	2 500,00 €
██████████	94000	CRETEIL	EL - Electricité	2 500,00 €
██████████	93100	MONTREUIL	ES - Essence	3 000,00 €
██████████	93260	LILAS	EL - Electricité	5 000,00 €
██████████	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
██████████	94140	ALFORTVILLE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
██████████	93220	GAGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
██████████	75018	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
██████████	75020	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
██████████	94140	ALFORTVILLE	EL - Electricité	3 000,00 €
██████████	75014	PARIS	EL - Electricité	3 000,00 €
██████████	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	ES - Essence	3 000,00 €
██████████	93200	SAINT-DENIS	EL - Electricité	5 000,00 €
██████████	94140	ALFORTVILLE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
██████████	94200	IVRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
██████████	94600	CHOISY-LE-ROI	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
██████████	94320	THIAIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
075-20064781-20250813-D2025-169-A1
Date de transmission : 14/08/2025
Date de réception préfecture : 14/08/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule	Montant de la subvention
[REDACTED]	93300	AUBERVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93200	SAINT-DENIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	75010	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92700	COLOMBES	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93500	PANTIN	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92230	GENNEVILLIERS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94110	ARCUEIL	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92370	CHAVILLE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	75015	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92140	CLAMART	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93240	STAINS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94430	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94310	ORLY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
F [REDACTED]	94480	ABLON-SUR-SEINE	EL - Electricité	3 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
 07/09/2025 08:47:81-20250813-D2025-169-AI
 Date de télétransmission : 14/08/2025
 Date de réception préfecture : 14/08/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule	Montant de la subvention
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EL - Electricité	2 500,00 €
[REDACTED]	94300	VINCENNES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92160	ANTONY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94360	BRY-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92310	SEVRES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94140	ALFORTVILLE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93160	NOISY-LE-GRAND	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	92160	ANTONY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93110	ROSNY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92140	CLAMART	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93190	LIVRY-GARGAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94400	VITRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92110	CLICHY LA GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93370	MONTFERMEIL	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	75020	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92240	MALAKOFF	EL - Electricité	3 188,99 €
[REDACTED]	75015	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94800	VILLEJUIF	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	1 500,00 €

Accusé de réception en préfecture
 N° 4781-20250813-D2025-169-AI
 Date de télétransmission : 14/08/2025
 Date de réception préfecture : 14/08/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	94140	ALFORTVILLE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92220	BAGNEUX	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94550	CHEVILLY-LARUE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93130	NOISY-LE-SEC	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	91170	VIRY-CHATILLON	EL - Electricité	1 600,00 €
[REDACTED]	91170	VIRY-CHATILLON	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	75020	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	2 400,00 €
[REDACTED]	92800	PUTEAUX	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92220	BAGNEUX	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EL - Electricité	2 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94240	L'HAY-LES-ROSES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €

Accusé de réception en date de réception préfectorale : 14/08/2025
 4781-20250813-D2025-169-AI
 Date de télétransmission : 14/08/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	94800	VILLEJUIF	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	75018	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92800	PUTEAUX	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93130	NOISY-LE-SEC	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92200	NEUILLY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	ES - Essence	2 400,00 €
[REDACTED]	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94320	THIAIS	EL - Electricité	3 920,00 €
[REDACTED]	94140	ALFORTVILLE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94460	VALENTON	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93250	VILLEMOMBLE	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94510	LA QUEUE-EN-BRIE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	75018	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	94470	BOISSY-SAINT-LEGER	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92120	MONTROUGE	EL - Electricité	5 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
 4781-20250813-D2025-169-AI
 Date de télétransmission : 14/08/2025
 Date de réception préfecture : 14/08/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention	
				Accusé de réception en préfecture : 4781-2025-0813-D2025-169-AI Date de télétransmission : 14/08/2025 Date de réception préfecture : 14/08/2025	
[REDACTED]	94120	FONTENAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)		3 000,00 €
[REDACTED]	93110	ROSNY-SOUS-BOIS	EL - Electricité		5 000,00 €
[REDACTED]	92800	PUTEAUX	EL - Electricité		5 000,00 €
TOTAL					508 566,91 €

Article 2 : de rectifier le statut d'inéligibilité du dossier acté par décision D2025-148, en raison d'un complément d'instruction, pour le demandeur suivant :

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant du complément de subvention
[REDACTED]	94470	BOISSY-SAINT-LEGER	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 000,00 €

Article 3 : d'attribuer une subvention, conformément à la règle d'un seul dossier par personne à partir du 1er janvier 2023, aux particuliers suivants ayant bénéficié d'une première subvention métropolitaine dans le cadre du guichet unique :

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	92230	GENNEVILLIERS	EL - Electricité	3 840,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	1 500,00 €
[REDACTED]	75010	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
TOTAL				10 340,00 €

Article 4 : d'attribuer un complément de subvention, accordée respectivement par décision D2025-109 et D2025-148, en raison d'une nouvelle instruction du dossier par l'Agence de Services et de Paiement, aux bénéficiaires suivants :

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant du complément de subvention
[REDACTED]	94140	ALFORTVILLE	EL - Electricité	1 000,00 €
[REDACTED]	93370	MONTFERMEIL	EL - Electricité	1 000,00 €
TOTAL				2 000,00 €

Article 5 : de refuser les demandes de subventions suivantes, les demandeurs n'étant pas éligibles :

075-200054781-20250813-D2025-169-AI
Date de télétransmission : 14/08/2025
Date de réception préfecture : 14/08/2025

Nom et Prénom	Code postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
[REDACTED]	75018	PARIS	EL - Electricité	Véhicule recyclé sans assurance conforme
[REDACTED]	93200	SAINT-DENIS	EL - Electricité	Véhicule recyclé sans assurance conforme
[REDACTED]	94440	VILLECRESNES	EE-Essence-électricité (hybride rechargeable)	Autonomie de la batterie < à 50 Km
[REDACTED]	75015	PARIS	EL - Electricité	Véhicule recyclé sans assurance conforme
[REDACTED]	93190	LIVRY-GARGAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	Véhicule recyclé sans assurance conforme
[REDACTED]	94190	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	EL - Electricité	Véhicule recyclé sans assurance conforme
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	Véhicule recyclé sans assurance conforme
[REDACTED]	93370	MONTFERMEIL	EL - Electricité	Prix du véhicule acquis trop élevé
[REDACTED]	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	EE-Essence-électricité (hybride rechargeable)	Autonomie de la batterie < à 50 Km
[REDACTED]	93170	BAGNOLET	EE-Essence-électricité (hybride rechargeable)	Autonomie de la batterie < à 50 Km
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	Demandeur ayant un RFR/part trop élevé
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	Prix du véhicule acquis trop élevé
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	ES - Essence	Code énergie du véhicule acquis non éligible
[REDACTED]	92410	VILLE-D'AVRAY	EL - Electricité	Prix du véhicule acquis trop élevé
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EL - Electricité	Prix du véhicule acquis trop élevé
[REDACTED]	92300	LEVALLOIS-PERRET	EL - Electricité	Demandeur ayant un RFR/part trop élevé
[REDACTED]	94120	FONTENAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	Non-respect du délai réglementaire de conservation du véhicule propre et du kilométrage avant revente
[REDACTED]	93330	NEUILLY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	A déjà bénéficié d'une subvention métropolitaine

Article 6 : La dépense sera imputée au budget 2025, chapitre 204,

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20250813-D2025-169-AI
Date de télétransmission : 14/08/2025
Date de réception préfecture : 14/08/2025

Article 7 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le Comptable des finances publiques ;
- Monsieur le Président Directeur Général de l'ASP.

Fait à Paris, le 13/08/2025

Par délégation du Président de la Métropole du Grand Paris



Le Directeur général des services
Philippe CASTANET

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.